

Union Health Center

des patients Déclaration des droits pour les centres de diagnostic et de traitement (Cliniques)

En tant que patient dans une clinique dans l'État de New York, vous avez le droit, conformément à la loi, à:

1. Recevoir le service (s) sans tenir compte de l'âge, la race, la couleur, l'orientation sexuelle, la religion, l'état matrimonial, le sexe, l'identité sexuelle, l'origine nationale ou par-rainer;
2. Être traité avec considération, le respect et la dignité, y compris la vie privée dans le traitement;
3. Soyez au courant des services disponibles au centre;
4. Être informé des dispositions pour la couverture d'urgence hors heures;
5. Soyez informés et reçoivent une estimation des frais pour les services, consulter la liste des plans de santé et les hôpitaux que le centre participe avec; admissibilité aux remboursements de tiers et, le cas échéant, la disponibilité des soins gratuits ou réduits;
6. Recevoir une copie détaillée de son / sa déclaration de compte, sur demande;
7. Obtenir de son / son professionnel de la santé ou le délégué du professionnel de la santé, l'information complète et à jour concernant son / son diagnostic, le traitement et le pronostic en termes du patient peut être raisonnablement accessibles;
8. Recevoir de son / médecin toute information nécessaire pour donner un consentement éclairé avant le début de toute procédure non-emergency ou d'un traitement, ou les deux. Un consentement éclairé doit comprendre, au minimum, la fourniture d'informations concernant la procédure ou d'un traitement ou à la fois, les risques raisonnablement prévisibles impliqués, et des solutions de rechange en matière de soins ou d'un traitement, le cas échéant, en tant que médecin raisonnable dans des circonstances similaires révéleraient dans de manière à permettre au patient de prendre une décision éclairée
9. Refuser un traitement dans la mesure permise par la loi et d'être pleinement informé des conséquences médicales de sa / son action
10. Refuser de participer à la recherche expérimentale;
11. griefs voix et recommander des changements dans les politiques et les services au personnel du centre, l'opérateur et le ministère de la Santé État de New York sans crainte de représailles;
12. Exprimez plaintes au sujet des soins et des services fournis et que le centre enquêter sur ces plaintes. Le centre est chargé de fournir au patient ou à son / sa une réponse écrite dans les 30 jours à la demande du patient, indiquant les résultats de l'enquête. Le centre est également chargé d'informer le patient ou son / sa que si le patient ne satisfait par la réponse du centre, le patient peut se plaindre au ministère de la Santé de l'Etat de New York;
13. Vie privée et confidentialité de tous les renseignements et documents se rapportant au traitement du patient;
14. Approuver ou refuser la communication ou la divulgation du contenu de son / son dossier médical à tout praticien de soins de santé et / ou établissement de soins de santé, sauf tel que requis par la loi ou d'un contrat de paiement tiers;
15. L' accès à son / son dossier médical par l' article 18 de la loi sur la santé publique et sous - 50-3. Pour plus d' informations lien à: http://www.health.ny.gov/publications/1449/section_1.htm#access; [L' accès à vos dossiers médicaux](#) et [Ai-je le droit de voir mon dossier médical?](#)
16. Les membres de autoriser la famille et d'autres adultes qui seront donné la priorité à visiter compatible avec votre capacité à recevoir des visiteurs;
17. Le cas échéant, faire connaître vos souhaits en ce qui concerne les cadeaux anatomiques. Personnes seize ans ou plus peuvent documenter leur consentement à faire don de leurs organes, les yeux et / ou de tissus, à leur décès, en vous inscrivant au NYS don Registre de vie ou en documentant leur autorisation pour orgue et / ou le don de tissus par écrit dans un plusieurs façons (comme proxy de soins de santé, sera, carte de donneur, ou tout autre document signé). Le proxy de soins de santé est disponible à partir du centre;
18. Afficher la liste des plans de santé et les hôpitaux que le centre participe avec; et
19. Recevoir une estimation du montant que vous serez facturé après que les services sont rendus